



**HAL**  
open science

## Rencontres, violence et sociabilité aux bains. La clientèle des édifices balnéaires ptolémaïques

Redon Bérangère

### ► To cite this version:

Redon Bérangère. Rencontres, violence et sociabilité aux bains. La clientèle des édifices balnéaires ptolémaïques. Topoi Orient - Occident, 2016, dans B. Redon, G. Tallet (éd.), Rencontres, convivialité, mixité, confrontations. Les espaces sociaux de l'Égypte tardive, 20, pp.59-87. hal-01526485

**HAL Id: hal-01526485**

**<https://hal.science/hal-01526485v1>**

Submitted on 5 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ORIENT - OCCIDENT

Volume 20/1  
2015



*Ouvrage publié avec le concours  
de la Société des Amis de la Bibliothèque Salomon Reinach*

**Comité d'honneur** (au 01.01.2016) :

Jean ANDREAU, Alexandre FARNOUX, Ian MORRIS, Georges ROUGEMONT, Catherine VIRLOUVET

**Comité de Rédaction** (au 01.01.2016) :

Marie-Françoise BOUSSAC, Roland ÉTIENNE, Jean-François SALLES, Laurianne MARTINEZ-SÈVE, Jean-Baptiste YON

**Responsable de la Rédaction** : Marie-Françoise BOUSSAC

**Adjoint** : Jean-Baptiste YON

Maison de l'Orient et de la Méditerranée — Jean Pouilloux  
7 rue Raulin, F-69365 LYON

Marie-Francoise.Boussac@mom.fr

[www.topoi.mom.fr](http://www.topoi.mom.fr)

[www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/topoi](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/topoi)

**Diffusion** : De Boccard Édition-Diffusion, 11 rue de Médicis, 75006 PARIS

*Topoi. Orient-Occident* 20, Lyon (2015)

ISSN : 1161-9473

Illustration de couverture : Masque de théâtre en terre cuite ornant une lampe à huile, Égypte romaine. Dessin O.Callot, d'après *Pierre Bergé, Catalogue Archéologie* (vente 1<sup>er</sup> décembre 2011), p.104, n° 171.

Illustration du dos : Lutteurs, bronze du Walters Art Museum 54.1050. Dessin O.Callot.

# SOMMAIRE

## Fascicule 1

Sommaire	5-8
Index des auteurs	9-10
<b>Dossiers</b>	
<b><i>Rencontres, convivialité, mixité, confrontations.</i></b>	
<b><i>Les espaces sociaux de l'Égypte tardive</i></b>	
B. REDON et G. TALLET, « Introduction »	11-23
M. YOYOTTE, « Le “harem”, les femmes de l'entourage royal et leurs lieux de résidence aux époques tardives : espace social ou espace clos ? »	25-45
M.C.D. PAGANINI, « The gymnasium as ‘lieu de sociabilité’ in Ptolemaic Egypt: the role of private associations »	47-58
B. REDON, « Rencontres, violence et sociabilité aux bains. La clientèle des édifices balnéaires ptolémaïques »	59-87
Fr. DUNAND, « Espace public, espace privé. la convivialité des fêtes égyptiennes »	89-107
Chr. VENDRIES, « Regard sur les spectacles à Alexandrie. Le comportement du public à travers le discours de Dion de Pruse ( <i>Or.</i> 32) »	109-142
S. DHENNIN, « La nécropole à l'époque hellénistique et romaine en Égypte. Espace funéraire, espace social ? »	143-164
<b><i>Le thème du déclin dans l'historiographie de l'Égypte et l'Orient ancien</i></b>	
D. AGUT, M.-P. CHAUFFRAY et A.-E. VEISSE, « Introduction »	165-166
J. MONERIE, « De Šamaš-šum-ukin à Sardanapale : Histoire d'un mythe de la décadence »	167-185
E. JAMBON, « “Fin de siècle” ou “Belle époque” ? Réflexions sur la représentation de l'Égypte tardive chez Gaston Maspero et Ernest A. Wallis Budge »	187-208
Chr. FISCHER-BOVET, « A challenge to the concept of decline for understanding Hellenistic Egypt. From Polybius to the twenty-first century »	209-237
L. MEDINI, « Chronique d'une mort annoncée ? Le crépuscule des temples et des païens d'Égypte »	239-280
<b>Études</b>	
M. CASEVITZ, « Grec Παράνοια, français Paranoïa »	281-291
G. ROUGEMONT, « Épigraphie delphique »	293-321
Fr. IMBERT, « L'épigraphie des traces. L'inscription monumentale peinte de Hammâm as-Sarâh en Jordanie »	323-332



## SOMMAIRE

### Fascicule 2

Sommaire 337-338

#### À propos des *Finances des cités grecques* de L. Migeotte

V. CHANKOWSKI et D. ROUSSET, « Introduction » 339-344

J. DAVIES, « Migeotte's Finances...: *Altertumswissenschaft* and the economic historian » 345-357

O. PICARD, « Monnaies et finances publiques dans la cité grecque » 359-368

D. ROUSSET, « Les fonds sacrés dans les cités grecques » 369-393

P.J. RHODES, « Léopold Migeotte on Athenian Finance » 395-409

A.V. WALSER, « The Finances of the Cities of Asia Minor » 411-433

V. CHANKOWSKI, « L'apport des sources d'époque impériale à la connaissance des finances des cités grecques » 435-461

D. MENJOT, « Regard sur les finances des villes de l'Occident médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) » 463-476

L. MIGEOTTE, « Les finances de cités grecques un an plus tard » 477-494

#### Variétés

A. AL-HUSAN, J. ALIQUOT, « Retour au pays natal. L'épithète d'un bénéficiaire du gouverneur du Diospont en Arabie » 495-502

#### Comptes rendus

##### *Monde méditerranéen*

R. ÉTIENNE, G. CHASTAGNARET, P. Horden et S. Kionshita, *A Companion to Mediterranean History* (2014) 503-506

##### *Orient ancien, Iran, Inde*

R. BOUCHARLAT, E.R.M. Dusinger, *Empire, Authority, and Autonomy in Achaemenid Anatolia* (2013) 507-510

R. BOUCHARLAT, E.W. Sauer et al., *The Great Wall of Gorgan* (2013) 511-515

P. CALLIERI, M. Shenkar, *Intangible Spirits and Graven Images* (2014) 517-522

P. SCHNEIDER, R.A. Carter, *Sea of Pearls* (2012) 523-528

V. LEFÈVRE, C. Ferrier, *L'Inde des Gupta (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles)* (2015) 529-535

C. FERRIER, D. Schlingloff, *Fortified Cities of Ancient India* (2013) 537-542

**Monde hellénistique**

- P. BRIANT, *East and West in the World Empire of Alexander. Essays in honour of Brian Bosworth* (2015) 543-550
- P.-O. LEROY, V. Bucciantini, *Studio su Nearchos di Creta* (2015) 551-556
- L. CAPDETREY, P.J. Kosmin, *The Land of the Elephant Kings* (2014) 557-565
- J. LERNER, S. Plischke, *Die Seleukiden und Iran* (2014) 567-572
- J.-Fr. SALLES, G. Lecuyot, *Fouilles d'Aï Khanoum. IX. L'habitat* (2013) 573-578
- L. SÈVE-MARTINEZ, R. Mairs, *The Hellenistic Far East* (2014) 579-588
- L. SÈVE-MARTINEZ, F. Muccioli, *Gli epiteti ufficiali dei re ellenistici* (2013) 589-597
- Ch. LEROUGE-COHEN, R. Strootman, *Courts and Elites in the Hellenistic Empires* (2014) 599-603
- L. GRASLIN-THOMÉ, S. Honigman, *Tales of High Priests and Taxes* (2014) 605-614
- Fr. PROST, J. Ma, *Statues and Cities* (2013) 615-618

**Égypte et Orient de l'époque hellénistique à l'islam**

- J.G. MANNING, K. Buraselis *et al.* (éds), *The Ptolemies, the Sea and the Nile* (2013) 619-622
- J.G. MANNING, K. Blouin, *Triangular Landscapes* (2014) 623-626
- Th. FAUCHER, H.-Chr. Noeske *et al.*, *A catalogue of the Roman provincial coins from the Alexandrian mint in Alexandria* (2014) 627-629
- G. RUFFINI, Y. BROUX, *Double Names and Elite Strategy in Roman Egypt* (2015) 631-636
- S. SCHEUBLE-REITER, A.-E. Veïsse, St. Wackenier, *L'armée en Égypte* (2014) 637-644
- J.-B. YON, G.Fr. Grassi, *Semitic Onomastics from Dura Europos* (2012) 645-656
- M. SARTRE, M. Restle *et J. Koder* (éds), *Azra'a (Zora)* (2012) 657-659
- C. SALIOU, Chr. Shepardson, *Controlling Contested Places. Late Antique Antioch* (2014) 661-666

**Grèce depuis l'époque archaïque**

- M. DANA, R. Garland, *Wandering Greeks* (2014) 667-673
- J. ZURBACH, Th. Tartaron, *Maritime Networks in the Mycenaean World* (2013) 675-678
- J. WHITLEY, S. Verdan, *Le Sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros* (2013) 679-682
- M. PERRON, M. Bessios *et al.*, *Μεθώνη Περίας I* (2012) 683-696
- W. TIETZ, I. Pernin, *Les baux ruraux en Grèce ancienne* (2014) 697-699
- T. LUCAS, A. Blaineau, *Le Cheval de guerre en Grèce ancienne* (2015) 701-706
- R. ÉTIENNE, B. Helly, *Géographie et histoire des Magnètes de Thessalie I* (2013) 707-709
- A.-C. PANISSIÉ, N. Papazarkadas (éd.), *The Epigraphy and History of Boeotia* (2014) 711-718
- M.-Th. LE DINAHET, Gr. Bonnin, E. Le Quéré (éds), *Pouvoirs, îles et mer* (2014) 719-723
- B. HOLTZMANN, A. ZAMBON, *Aux origines de l'archéologie en Grèce* (2014) 725-732

**Rome et Occident**

- H. BRUHNS, Ph. Kay, *Rome's Economic Revolution* (2014) 733-738
- Fr. DE CALLATAÏ, C. Apicella *et al.* (éds), *Les affaires de Monsieur Andreau* (2014) 739-744
- J.-Cl. DECOURT, M. P. de Hoz, *Inscripciones Griegas de España y Portugal* (2014) 745-750

## **RENCONTRES, VIOLENCE ET SOCIABILITÉ AUX BAINS**

### **La clientèle des édifices balnéaires ptolémaïques**

Les édifices de bains antiques sont constamment assimilés à des lieux de sociabilité dans la bibliographie balnéaire. Les tableaux des Orientalistes français du XIX<sup>e</sup> s. ont sans doute influencé les représentations mentales contemporaines, mais l'on possède aussi un certain nombre de sources, romaines pour la plupart, qui témoignent de ce rôle de lieu de rencontres joué par le bain<sup>1</sup>. On pouvait s'y inviter, y rencontrer des amis, y aller avant un bon repas<sup>2</sup>. Les hammams d'époque médiévale ont hérité de cette fonction et nombreuses sont les descriptions qui en attestent<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs sans doute précisément pour cette raison qu'ils ont actuellement disparu en Égypte, victimes de l'invention de la salle de bains et, sans doute plus encore, d'un changement profond des sociabilités modernes égyptiennes<sup>4</sup>.

Mais l'on ne peut réduire le rôle social des bains à la seule sociabilité, dans le sens positif que l'on adjoint habituellement à cette notion<sup>5</sup>. Les bains collectifs, à toutes les époques, sont en effet des édifices complexes, des espaces collectifs à partager, et les rencontres que l'on y fait ne sont pas toujours souhaitées ; la sociabilité que le lieu engendre est parfois subie, faisant des bains aussi des lieux de confrontations et de tensions<sup>6</sup>.

---

1. FAGAN 2011, p.358-376, avec une bibliographie récente.

2. *Ibid.*, p.366 pour les sources les plus communément citées.

3. ZAKHARIA 2014, conclusion.

4. TUCHSCHERER 2009.

5. Cf. l'introduction de ce dossier.

6. Voir, sur ce thème, ZAKHARIA 2014. Elle fait la liste des vols, viols et meurtres commis dans les hammams orientaux médiévaux et modernes.



En Égypte ptolémaïque, les sources archéologiques et papyrologiques prouvent que la pratique du bain collectif s'est largement diffusée sur le territoire, à la suite de la conquête d'Alexandre et de l'installation de Gréco-Macédoniens en Égypte. Les édifices sont majoritairement localisés dans des régions de forte présence grecque (Delta occidental et Fayoum), mais des bains ont été découverts dans des villes aussi peu grecques que Hu, en Haute Égypte, ou Tell Gomaimah, dans le Delta oriental<sup>7</sup>. Pour expliquer ce succès, on a longtemps invoqué leur rôle de lieu de sociabilité pour la population de l'Égypte hellénistique, aussi bien dans sa composante nouvellement arrivée en Égypte, que parmi les Égyptiens qui l'ont adopté apparemment en masse. En effet, les bains ptolémaïques répondent bien aux critères que l'on peut donner d'un espace social<sup>8</sup>, tant sur le plan architectural que dans son fonctionnement et même dans sa localisation, au sein des villes et villages égyptiens. Mais l'examen précis de la clientèle des bains donne une image plus contrastée, et plus que des lieux de sociabilité, les bains ptolémaïques apparaissent comme des lieux de mixité. En outre, les critères d'exclusion et d'inclusion des personnes qui y accédaient les distinguent parmi les autres espaces sociaux étudiés dans ce volume.

## 1. Des lieux ouverts par essence<sup>9</sup>

### 1.1. Une architecture collective

La pratique collective du bain naît en Grèce, au v<sup>e</sup> s. av. J.-C. : ailleurs, en Égypte ou au Proche-Orient, les ablutions appartiennent à la sphère du privé et de l'intime ; elles se pratiquent seul, dans des espaces aux dimensions réduites et souvent à l'abri des regards<sup>10</sup>.

Les bains grecs, au contraire, privilégient la pratique collective<sup>11</sup> : ils comprennent systématiquement deux espaces, l'un dédié à la toilette, l'autre à la détente (*Fig. 1*). Le premier se développe dans une ou deux rotondes (*tholos*), agrémentées de cuves plates. Assis sur un siège, les baigneurs s'y dégrassaient, frottaient et rinçaient. La plus grande rotonde (Marseille) pouvait contenir plus de quarante baigneurs simultanément, et la moyenne, en Égypte, est d'une vingtaine

---

7. REDON 2012b.

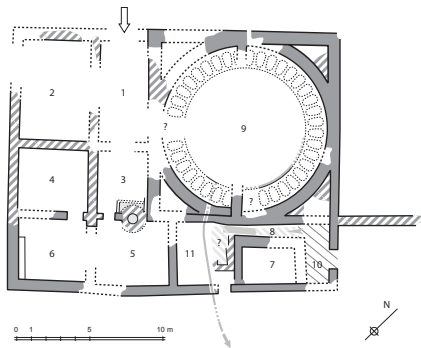
8. Cf. l'introduction de ce volume.

9. Nous n'évoquerons ici que les bains collectifs : REDON 2011, p.302-303 sur les différents types de bain.

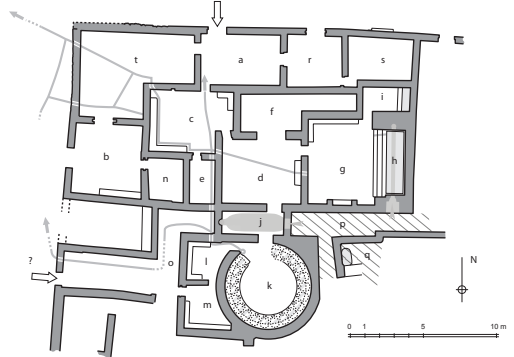
10. GRÄZER 2009 ; MULLER, CAVIGNEAUX, MARGUERON 2014.

11. Les raisons de l'émergence de la pratique collective en Grèce ne sont pas totalement résolues ; mais elles tiennent assurément au contexte politique et culturel de la Grèce classique, où la cité est souvent décrite comme un club d'hommes, une collectivité masculine.

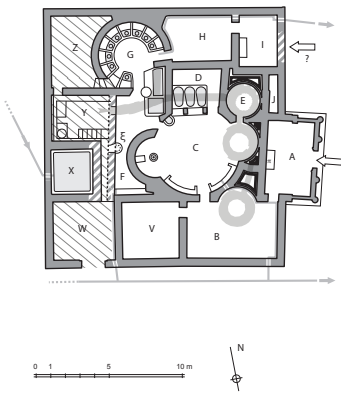
Marseille, Bains des fouilles du 9, rue J.-F. Leca



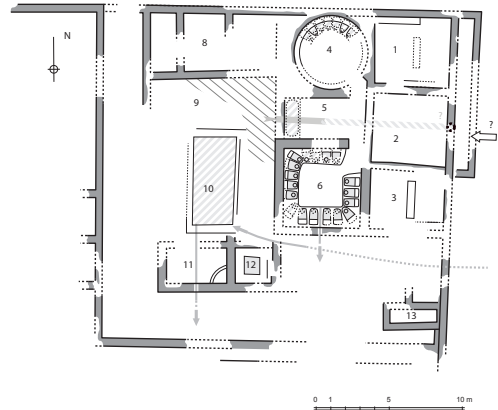
Mégara Hyblaea, Bains de l'agora



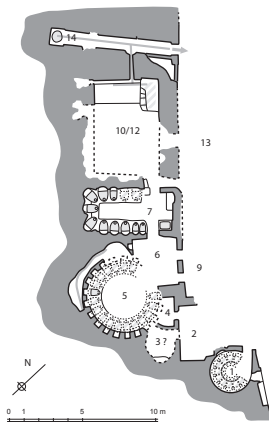
Gortys, Bains du sanctuaire d'Asclépios



Pella (phases b.I et b.II)



Cyrène, phases a et b.I



Karnak, Bains au nord-ouest du premier pylône

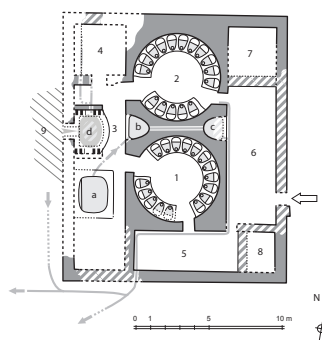


Fig. 1 – Quelques plans de bains méditerranéens (© Th. Fournet, Ifpo, Amman).

de cuves par *tholos*. L'espace dédié à la détente est généralement situé dans des salles quadrangulaires, équipées de bassins d'immersion individuels (baignoires) ou collectifs (piscines). Les piscines d'Italie du sud pouvaient accueillir une dizaine de baigneurs en même temps<sup>12</sup>, tandis que les salles à baignoires du grand bain de Krokodilopolis, le plus grand d'Égypte, comptent dix baignoires d'immersion, pour cinquante-deux cuves plates. Les soixante-dix édifices découverts en Méditerranée pouvaient donc accueillir une clientèle nombreuse et leur architecture en fait un espace social, collectif, où l'on rencontrait nécessairement l'autre, dans les *tholoi*, les salles à baignoires ou les piscines.

### 1.2. Particularités des bains gréco-égyptiens (Fig.2)

Trente-quatre bains collectifs de type grec (que nous appellerons bains à *tholos*) ont été fouillés à ce jour en Égypte<sup>13</sup>. Ils datent d'une période comprise entre le III<sup>e</sup> s. av. J.-C. et les I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. et suivent un modèle qui évolue au fil du temps, tout en conservant des caractéristiques fortes. Tant dans leur plan que dans leur fonctionnement, ils sont très semblables et seuls deux édifices (Hu, Karnak) se différencient par une décoration particulièrement soignée<sup>14</sup>.

Trois originalités les distinguent des autres bains grecs du monde méditerranéen dont ils découlent (et naturellement des bains de tradition romaine qui s'implantent en Égypte tardivement, à partir du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)<sup>15</sup>. Tout d'abord, ils comportent plus souvent que dans le reste de la Méditerranée deux *tholoi*<sup>16</sup>. Les raisons n'en sont pas totalement élucidées et deux hypothèses ont été avancées : il s'agissait d'accueillir une clientèle nombreuse ou de permettre aux femmes et aux hommes de se baigner en même temps dans les édifices<sup>17</sup>. Dans le premier cas, la présence de deux *tholoi* répondrait à l'importance démographique de l'Égypte ptolémaïque et/ou au succès du bain dans le royaume ; dans le second cas, elle serait le reflet d'une place des femmes au sein de la société gréco-

12. LUCORE 2013, fig. 10 pour le bain de Morgantina nord.

13. Un catalogue en a été dressé dans FOURNET *et al.* 2013, p.269-334 ; il a été remis à jour dans REDON à paraître. On y trouvera, pour chaque bain évoqué dans cet article, une bibliographie complète, ainsi que des détails sur l'architecture, la date et le contexte urbain de chaque édifice.

14. GUIMIER-SORBETS et REDON à paraître.

15. Pour des synthèses récentes sur les bains grecs et les bains romains d'Égypte, cf. FOURNET et REDON à paraître et REDON à paraître.

16. Sur les vingt-six bains pour lesquels les informations sont suffisantes, neuf ont une seule *tholos* et dix-neuf en ont deux : FOURNET et REDON à paraître.

17. Cf. *infra* sur la question de la mixité sexuelle dans les bains ptolémaïques. BROISE 2009, p. 11-13 discute déjà de cette question et plaide plutôt en faveur de la première hypothèse. Celle-ci est en revanche rejetée par TRÜMPER 2012a, p. 38.

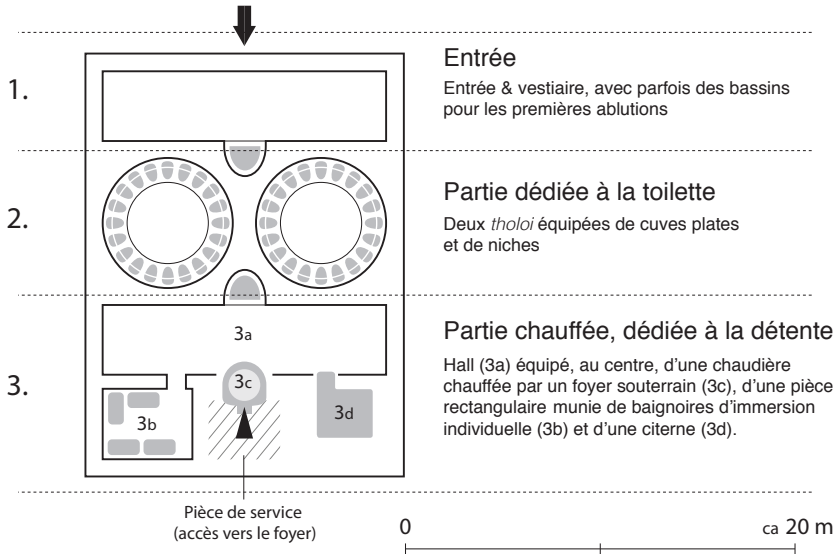


Fig. 2 – Plan-type d'un bain grec d'Égypte (© Th.Fournet, Ifpo, Amman).

égyptienne différente et (relativement) plus libre que celle des femmes du reste du monde grec<sup>18</sup>. Nous verrons plus loin que les arguments plaident davantage en faveur de cette deuxième solution.

La deuxième originalité concerne les installations de détente au sein des bains à *tholos* gréco-égyptiens : ils sont en effet équipés uniquement de baignoires individuelles pour le bain de délassement, au lieu des piscines collectives que l'on rencontre fréquemment en Grande Grèce. L'absence de structures collectives dans lesquelles les clients se baignaient (dans la même eau et en même temps que les autres) est probablement une adaptation des bains grecs aux conceptions égyptiennes de l'hygiène<sup>19</sup>. Elle permettait ainsi aux clients de se laver dans un espace commun, partagé, mais sans être en contact potentiel et en trop grande proximité avec les miasmes de l'autre.

Enfin, l'on note durant toute l'époque hellénistique et au début de l'époque romaine une disproportion, au sein des édifices, entre le nombre de baignoires individuelles et celui des cuves plates des *tholoi* : en moyenne, un bain grec d'Égypte compte une baignoire d'immersion pour quatorze cuves plates. Ainsi, une partie seulement de la clientèle (sans doute en provenance de l'une des

18. La bibliographie est abondante sur ce thème. Voir en dernier lieu VEISSE 2011, qui remet un peu en cause la différence de statut entre femmes grecques et égyptiennes, pour montrer combien la situation de ces dernières reste celle d'inférieures au sein de sociétés fondamentalement masculines.

19. GRÄZER 2009, p.53-54 ; BROISE 2009, p.12-13.

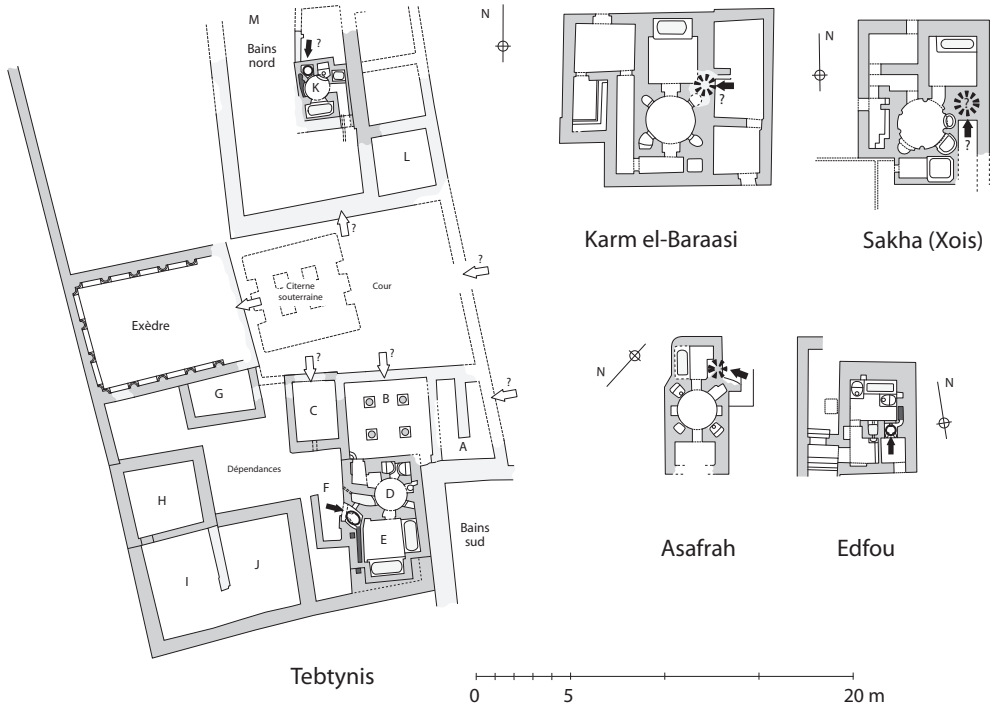


Fig. 3 – Plan de quelques petits bains d'Égypte (© Th. Fournet, Ifpo, Amman).

deux *tholoi* seulement, la plus proche de la salle à baignoires) avait accès aux installations de détente des édifices balnéaires d'Égypte<sup>20</sup>.

Aux côtés de ces grands bains à *tholos*, un autre type de bain grec a vu le jour en Égypte (qui n'est pas attesté ailleurs en Méditerranée), les « petits bains grecs »<sup>21</sup>. Il s'agit d'édifices de petite taille et de capacité restreinte (Fig. 3) : le plus grand, car il est double, pouvait accueillir sept personnes simultanément (Tebtynis) ; les autres ont une capacité d'un à quatre baigneurs. Ils sont souvent luxueux, comme celui d'Hermopolis, dont les sols étaient soigneusement mosaïqués, ou ceux de Tebtynis et de Philoteris, dont les murs étaient recouverts d'enduits peints.

20. La démonstration complète se trouve dans FOURNET et REDON à paraître.

21. FOURNET et REDON à paraître. Voir cet article pour une bibliographie complète sur chaque édifice.

### 1.3. Une fréquentation considérable

Les bains ptolémaïques mentionnés dans les papyrus sont, pour leur grande majorité, des édifices de propriété privée<sup>22</sup>. Biens de rapport, ils devaient être rentables et, par conséquent, ouverts à un large public grâce à un prix d'entrée modeste.

Le tarif d'entrée aux bains équivalait à toutes les époques en Égypte au prix le moins élevé dont on pouvait s'acquitter avec les pièces de monnaie alors en circulation<sup>23</sup>; c'est le cas aux époques qui nous intéressent. Dans les archives de Menchès, qui relatent la visite de fonctionnaires royaux dans le village de Kerkeosiris à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., le paiement d'une entrée au bain pour ces visiteurs revient à onze reprises, alors que la visite au barbier n'est évoquée que trois fois<sup>24</sup>. Parmi les services accordés aux fonctionnaires, les bains sont les moins chers (même le barbier ou le foulon sont mieux rémunérés que le garçon de bain) et le tarif d'accès équivaut à la fourniture des denrées les plus courantes. L'entrée aux bains était donc à la portée de toutes les bourses, ou presque.

Le succès des bains grecs en Égypte a été souligné depuis longtemps; il est attesté aussi bien par le nombre important de mentions dans les papyrus, que par le nombre impressionnant d'édifices découverts sur le sol égyptien<sup>25</sup>. Un récent inventaire a permis de dénombrer trente-quatre bains à *tholos* et douze petits bains, soit largement plus de la moitié des édifices balnéaires grecs collectifs attestés ailleurs en Méditerranée (soit trente-six édifices, y compris à Chypre et en Cyrénaïque, qui font partie de la sphère ptolémaïque et sont sans doute proches des modèles égyptiens). Plusieurs localités (Arsinoé, Bouto, Euhèmeria, Théadelphia) en comptent même au moins deux sur leur sol<sup>26</sup>.

La diffusion des bains dans toutes les régions d'Égypte est la preuve de ce succès; couplé à une forte démographie et un prix d'accès modeste, ainsi qu'à une fréquence d'utilisation qui pouvait, chez certains particuliers, être tous les deux jours<sup>27</sup>, la fréquentation des édifices égyptiens était remarquable. Elle a pu être étudiée récemment, grâce à un travail sur la taxation balnéaire, qui a permis d'estimer le nombre d'entrées dans les bains du royaume lagide à plusieurs dizaines, voire centaines de milliers par an, certains bains – comme le bain que

---

22. REDON 2011, p.303-307. Le *P. Herakl.Bank.* 2f n'était pas paru à l'époque de rédaction de cet article; il donne des arguments supplémentaires à l'existence de quelques bains appartenant à et gérés par la puissance publique (cf. *infra*, note 74).

23. FAUCHER et REDON 2014.

24. VERHOOGT 2005, p.59 et 64-65.

25. FOURNET et REDON 2009.

26. RÖMER 2013.

27. FAUCHER et REDON 2014.

Zénon possède à Arsinoé ou Philadelphie au milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. – pouvant accueillir de 5 à 10 000 clients par an<sup>28</sup>.

#### **1.4. Localisation et lien avec d'autres espaces sociaux**

Les bains à *tholos* sont construits à proximité de leur clientèle potentielle, près de lieux fréquentés<sup>29</sup>. En Égypte, les constructeurs semblent avoir particulièrement privilégié deux localisations : d'une part, près d'édifices ou d'espaces polarisants, tels que les temples (Bouto Centre, Karnak, Krokodilopolis, Taposiris) et les grandes places (Marina el-Alamein), d'autre part et surtout, en l'état de notre documentation, en périphérie des villes et villages de l'Égypte, à proximité des entrées de ces localités (Bouto Nord, Sud et Est, Dionysias Sud et Nord, Euhèmeria 1 et 2, Kom el-Khamsin, Kom el-Qadi, Krokodilopolis Est, Nord et Nord-Est, Théadelphie 1 et 2). Il s'agissait, dans tous les cas, de drainer une clientèle nombreuse, seule source de revenus pour les bains privés.

Les bains en Égypte ptolémaïque paraissent rarement liés à d'autres institutions ou espaces sociaux. Contrairement à la période romaine, gymnase et bains collectifs ne sont pas intrinsèquement liés<sup>30</sup>. Certes, aucun gymnase n'a pour le moment été clairement identifié sur le sol égyptien, nous empêchant de vérifier s'ils étaient munis d'équipements sommaires dédiés à l'hygiène, comme leurs parallèles méditerranéens (notamment en Grèce et en Asie Mineure)<sup>31</sup>. Mais les sources évoquant les gymnases égyptiens sont muettes sur leurs équipements balnéaires, alors qu'on sait, en revanche, qu'ils pouvaient comprendre des espaces ombragés<sup>32</sup>, des salles de jeu de balles et des exèdres<sup>33</sup>.

Sur le terrain, les bains à *tholos* sont des bâtiments indépendants, qui n'entretiennent aucun lien, de près ou de loin, avec d'autres édifices. Quant aux petits bains, leur caractère indépendant est moins clair : la majorité possède une entrée directe sur la rue et ne semble pas appartenir à un bâtiment ou un complexe plus étendu. Cependant, l'un de ces bains se situe à proximité d'une salle de

---

28. REDON 2011, p.307-310. Dans les bains de deux villes du nome Bousirite, on peut estimer le nombre d'entrée à 50 à 100 000 par an au milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.

29. REDON 2012a, part. p.71, sur les bains grecs d'Égypte, TRÜMPER 2013 sur l'ensemble des bains grecs.

30. REDON à paraître.

31. Les bains de gymnases grecs sont rudimentaires, munis simplement de lavabos, de piscines en plein air et parfois d'étuves pour transpirer après le sport (DELORME 1960, p.301-315).

32. *I.Métriques* 62, 1.4 (Alexandrie, haute époque hellénistique).

33. *I.Prose* 31, 1.24 (Aphroditopolis, 57 av. J.-C.).

banquets (Syènè<sup>34</sup>) et deux autres édifices font partie d'ensembles plus vastes, articulés autour d'une cour (Athribis<sup>35</sup> et Tebtynis). À Athribis, elle est ornée d'un espace quadrangulaire recouvert d'enduit hydraulique, qui servait sans doute de bassin d'agrément; à Tebtynis, l'esplanade est munie d'une exèdre à demi-colonnes engagées, qui était sans doute un lieu de réunion.

## 2. Sociabilité, mixité, conflits dans les bains grecs d'Égypte<sup>36</sup>

### 2.1. Une clientèle bigarrée

En Grèce classique, les sources littéraires décrivent souvent la clientèle des bains<sup>37</sup>, la plupart du temps pour en décrier les mœurs légères ou le manque d'instruction. En Égypte ptolémaïque, les témoignages littéraires sont muets sur ce thème<sup>38</sup>, mais les papyrus sont heureusement plus diserts; ils démontrent la diversité des populations accueillies dans les édifices.

L'onomastique des clients repérés dans les papyrus<sup>39</sup> suggère tout d'abord la variété culturelle de la clientèle balnéaire: dès le milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., des personnes aux noms grecs, juifs et égyptiens fréquentent les bains<sup>40</sup>. Cela

---

34. MÜLLER 2010, p.434-437.

35. MYŚLIWIEC à paraître.

36. Si elles sont très faciles à distinguer sur le terrain, les deux catégories décrites ci-dessus (les bains à *tholos* et les petits bains) n'apparaissent pas en tant que telles dans les papyrus et il est souvent délicat de décider si les mentions de bain dans les textes s'appliquent à l'un ou l'autre type. Il nous semble toutefois que les premiers étant les plus répandus sur le terrain (on en dénombre trente-quatre contre douze petits bains), les mentions de bains dans les documents utilisés dans la suite de cet article ont plus de probabilité de se référer aux bains à *tholos*, sans certitude toutefois. Nous tenterons de les distinguer à chaque fois que cela sera possible.

37. GINOUVÈS 1962, p.216-220, réunit l'essentiel des attestations.

38. Les bains ne sont évoqués ni par les historiens (Polybe, Diodore, Pausanias), ni par les poètes (Callimaque, Théocrite, etc.) de l'Égypte ptolémaïque.

39. *P.Cair.Zen.* IV, 59704 (Apollonios et Zénon) et 59440 (Hérakléotès), *P.Enteux.* 82 (Philista, fille de Lysias) et 83 (Thamounis et Thotortaïs), *P.Tebt.* III, 798 = *C.Ptol.Sklav.* 246 (Asklépiadès), *P.Tebt.* III, 1, 795 (Athénadora, fille d'Hestiodoros), *P.Hels.* I, 2 (Dionysios, fils de Zoilos, et Philon), *Caire JE* 30440 = *CG* 30641 (Hôros fils de Psemmonthes, Pelaias, fils de Psnésnaus, Phagônis fils de Poëris), *P.Ryl.* II, 124 (Aplounous, fille de Thermis, Deios fils d'Ammonios, Etthytai fille de Pees, Eudaimonis fille de Protarchos, Héraklous, Thermis, mère d'Aplounous).

40. Le critère onomastique est toujours délicat d'utilisation lorsque l'on veut évoquer l'origine ou l'identité des personnes, notamment pour la seconde moitié de l'époque hellénistique. Il est un fait, toutefois, que l'onomastique livre, au moins, des



indique assurément l'adhésion ou l'attrait d'une grande partie des habitants de l'Égypte ptolémaïque pour les pratiques balnéaires importées et l'acceptation de pratiques (notamment la nudité partagée) jusqu'alors étrangères. Le fait même que l'architecture des bains ait été influencée par les conceptions égyptiennes de la toilette en est d'ailleurs la preuve (cf. *supra*).

La variété sociale des baigneurs est souvent évoquée dans les sources grecques hors d'Égypte<sup>41</sup>. Le bain est ainsi le lieu de six scénettes de Théophraste, qui croquent les travers de personnages dont le comportement aux bains révèle une méconnaissance des pratiques balnéaires communes : il dépeint ainsi le rustre, qui, alors qu'il est en ville, chante aux bains ; le moulin à paroles, qui se fait voler son manteau dans les vestiaires, alors qu'il discute ; l'effronté, qui se sert en eau chaude directement dans les chaudrons, sans passer par le *balaneus* ; le dégoûtant, qui se sert d'une huile rance aux bains ; le vieux jouvenceau, qui tente d'impressionner le public du bain en roulant des hanches lorsqu'il s'entraîne à la lutte ; le cupide enfin, qui utilise l'huile de son voisin<sup>42</sup>. La population que l'on pouvait croiser aux bains, parfois issue d'un milieu peu honorable, est souvent moquée, et l'on voit ainsi le *dèmos*, la masse populaire, subjuguée par Cléon, un esclave tanneur, aller aux bains tous les jours dans *Les Cavaliers* d'Aristophane, accompagné d'un charcutier, ami de Cléon et élevé au rang de conseiller du peuple ; c'est une manière pour Cléon d'occuper le peuple, pendant qu'il est aux affaires (« Ô Dèmos, prends ton bain d'abord, après avoir jugé une cause, une seule ; puis bourre-toi, gorge-toi, empiffre-toi : voici un triobole. »<sup>43</sup>).

En Égypte, cette variété sociale est également attestée. L'on voit ainsi des personnes de haut rang, tels Apollonios et Zénon, le dioécète et son intendant à Philadelphie, aller aux bains collectifs<sup>44</sup>, ainsi qu'un économiste<sup>45</sup> et un basilicogrammate<sup>46</sup>. Des clients appartenant à l'autre extrémité de l'échelle sociale fréquentent aussi les bains, ainsi Philista, qui se qualifie de *χειρόβιος* (« qui vit de ses mains ») dans la plainte qu'elle porte contre le garçon de bain

---

informations sur la *background* culturel des personnes, et sans doute sur leur histoire familiale. À mon avis, il ne faut donc pas refuser de faire l'étude des anthroponymes de l'Égypte ptolémaïque ou romaine pour l'unique raison qu'ils ne donnent pas des informations immédiates et sans ambiguïté.

41. GINOUVÈS 1962, p.216-220.
42. Théophraste, *Caractères* IV, 16, VIII, 11, IX, 8, XIX, 6, XXVII, 14 et XXX, 8.
43. Aristophane, *Cavaliers* 40-52.
44. *P.Cair.Zen.* IV, 59704, l.3, 11, 22, 28 (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.).
45. *P.Tebt.* I, 189 l.460-468 (61 av. J.-C.).
46. *P.Tebt.* I, 112, l.16, 22, 106, 251 ; I, 213, l.36 (113-112 av. J.-C.).

Pétéchôn, qui l'a brûlée avec un broc d'eau chaude<sup>47</sup>. Les esclaves (παιδάρια) du cercle d'Apollonios se rendaient aussi au bain<sup>48</sup>. Le faible coût de l'entrée a sans doute permis cette démocratisation. Par ailleurs, d'après les informations tirées des archives de Menchès, le défraiement de l'entrée aux bains était un droit alloué systématiquement aux fonctionnaires en déplacement dans la *chôra*, quelque soit leur rang, au contraire, par exemple, de la visite d'un barbier à domicile, qui semble réservée aux personnes les plus importantes<sup>49</sup>. De même, Apollonios prenait en charge l'entrée aux bains de ses esclaves<sup>50</sup> et d'un certain nombre de ses collaborateurs, employés ou protégés<sup>51</sup>.

Civils et soldats pouvaient également fréquenter les mêmes bains. Il n'y avait sans doute pas de bains réservés à l'armée à l'époque ptolémaïque<sup>52</sup> et les soldats utilisaient probablement les bains du village près desquels ils étaient en garnison. C'est sans doute au cours de l'une de ces visites au bain du village de Théogonis que le στρατιώτης Philon, qui devait être campé près de ce village, agresse sauvagement un fonctionnaire de l'administration fiscale du nome<sup>53</sup>.

Enfin, hommes et femmes fréquentent les bains d'Égypte. Il est impossible de déterminer la proportion des femmes qui allaient aux bains par rapport à celle des femmes confinées dans leurs intérieurs, mais les témoignages sont nombreux et précoces (le plus ancien papyrus date de 221 av. J.-C.), qui prouvent sans conteste que les femmes d'Égypte avaient accès à des bains collectifs, situés hors de leurs maisons. De manière significative d'ailleurs, les papyrus ptolémaïques ou du début de l'époque romaine mentionnent presque autant de femmes que

---

47. Philista met en avant sa condition de travailleuse dans la pétition pour souligner sa précarité économique et sa vulnérabilité (son corps, brûlé, est son instrument de travail). Il n'y a pas lieu de douter de son témoignage même s'il se place dans l'exagération rhétorique habituelle des plaintes. Voir, sur ce thème, BRYEN 2013, introduction (« The Presentation of the Self in Everyday Life ») et chap. 4 (« Narrating Injury »).

48. *P. Cair. Zen.* IV, 59698, l.9 (260-258 av. J.-C.).

49. VERHOOGT 2005, p. 64-65.

50. *P. Cair. Zen.* IV, 59698, l.9 (260-258 av. J.-C.). Dans ce cas, comme me le signale le relecteur anonyme de cet article, il n'est toutefois pas exclu que le paiement soit réalisé pour que les esclaves accèdent à l'établissement balnéaire, dans le but d'accompagner leur maître et le servir au bain. Toutefois, ce serait un *unicum* et cette pratique n'est pas attestée ailleurs, ni à l'époque ptolémaïque, ni à l'époque romaine, que ce soit en Égypte ou dans le reste du monde méditerranéen.

51. Ainsi pour le jeune Hérakléotès (*P. Cair. Zen.* IV, 59440, l.2) : cf. FAUCHER et REDON 2014.

52. REDON 2009, p. 408-410 et 434-436.

53. *P. Hels.* I, 2 (195-192 av. J.-C.).

d'hommes aux bains<sup>54</sup>. Si quelques-unes y vont accompagnées (de leur mère ou d'un ou une parente), à au moins quatre reprises les femmes qui apparaissent dans les documents semblent aller seules au bain (Philista, Thamounis, Thotortais et Athénadora).

Ainsi, une part importante de la société égyptienne avait potentiellement accès aux bains. Comment s'y rendait-elle et pour quel(s) type(s) d'usage?

## ***2.2. Aller au bain seul ou accompagné? La fonction du bain en Égypte ptolémaïque***

L'examen de la clientèle du bain révèle quelques traces d'une sociabilité sous-jacente dans les pratiques : on rencontre à une reprise une mère se rendant aux bains avec sa fille, pour leur plus grand malheur d'ailleurs, puisqu'elle en sortent sans leurs bijoux et avec de multiples contusions<sup>55</sup>. Plus fréquemment, l'on voit aussi des collègues aller conjointement aux bains, ainsi Hôros fils de Psemmonthes, Pelaias, fils de Psnasus et Phagônis fils de Poëris, sans doute des fonctionnaires en mission officielle en Haute Égypte. Ils se rendent au bain à une reprise et paient cinq kites pour l'entrée<sup>56</sup>. Les archives de Menchès mentionnent également deux officiels, le scribe du topogrammate et son secrétaire, qui vont aux bains ensemble<sup>57</sup>.

Certains clients y allaient aussi accompagnés de leur esclave<sup>58</sup>, comme le sitologue du nome Arsinoïte, Asklépiadès<sup>59</sup>, qui, malgré la présence du jeune homme, se fait voler quinze drachmes d'argent et rouer de coups par les employés du bain d'Euhéméria. *La Vie d'Ésope*, dont l'une des versions pourrait avoir une origine égyptienne<sup>60</sup>, montre le personnage principal se rendre, à plusieurs reprises (G38, 65), avec son maître Xanthos aux bains, souvent au grand dam de ce dernier. Toutefois, il ne s'agit pas ici de se baigner en compagnie de quelqu'un, l'esclave étant un ustensile, et le cas d'Asklépiadès et du maître d'Ésope renvoient

---

54. Cf. note 39 : on compte neuf femmes pour onze hommes dans les papyrus qui mentionnent des clients.

55. *P.Ryl.* II, 124 (1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.).

56. Caire JE 30440 = CG 30641, l.4 (deuxième moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.).

57. *P.Tebt.* V, 1151, l.297 (112 av. J.-C.).

58. Autre mention d'un esclave spécialisé dans le bain dans *UPZI*, 121 = *C.Ptol.Sklav.* I, 81 (156 av. J.-C.) : il s'enfuit avec les instruments du bain de son maître (lécythe et xystre).

59. *P.Tebt.* III, 798 = *C.Ptol.Sklav.* 246 (113 av. J.-C.).

60. Recension G de la *Vie d'Ésope*, datée du 1<sup>er</sup>-11<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (B. E. PERRY, *Aesopica* [1952], p.2-5 ; voir aussi J. DILLERY, «Aesop, Isis and Heliconian Muses», *CP* 94 [1999], p.268-280).

à la situation courante de personnes qui se rendent aux bains seules. On en recense cinq attestations dans les papyrus égyptiens ; dans deux cas, il s'agit de personnes de passage, ainsi Asklépiadès (apparemment en tournée dans le nome), et Thamounis, originaire d'Hérakléopolis, et qui se rend au bain d'Oxyrhyncha alors qu'elle est « établie en étrangère » dans le village (ἐπιξενω[θείσης μ]ου εἰς Ὀξόρυγχα)<sup>61</sup>. Mais Philista, déjà évoquée, Athénadora, fille d'Hestiodoros<sup>62</sup>, victime d'un cambriolage pendant sa visite au bain, ou encore Thotortais, qui rencontre Thamounis d'Hérakléopolis dans le bain de son village, sont des résidentes, ce qui ne les empêche pas d'aller au bain apparemment seules.

Cela pose la question des motivations des clients des bains collectifs. Il est rarement question des intentions des baigneurs dans les sources, et les papyrus ne font pas exception. Nous avons vu toutefois que la sociabilité était l'un des motifs des visites aux bains collectifs, dès leur invention<sup>63</sup>, et que les papyrus en gardaient quelques traces<sup>64</sup>. Le bain a aussi un rôle rituel de purification, mais cette pratique n'est pas couramment attestée dans les papyrus pour les bains collectifs<sup>65</sup>. En réalité, le vocabulaire le plus couramment utilisé en Égypte ptolémaïque renvoie à des pratiques utilitaires, probablement en raison du manque d'installations d'hygiène privées : on venait aux bains pour se baigner (λούω, « se laver »<sup>66</sup>, σμάω, « se savonner »<sup>67</sup>), ce qui explique que l'on s'y rendait seul bien souvent. Le bain était nécessaire après un voyage – en attestent les séances balnéaires des fonctionnaires en visite à Kerkeosiris dans les archives de Menchès –, et les nombreuses mentions

---

61. *P.Enteux.* 83 (221 av. J.-C.).

62. *P.Tebt.* III, 1, 795 (début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

63. C'est particulièrement net dans les sources classiques athéniennes : GINOUVÈS 1962, p.217.

64. On peut aussi noter la localisation de certains bains à côté d'autres lieux de plaisir, tels une brasserie : *P.L.Bat.* 20 = *P.Zen.Pest.* 63, 1.40 et 40a (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

65. On note seulement deux visites aux bains de Zénon lors des Adonies (*P.Petr.* III, 142 ; milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., cf. GLOTZ 1920, p.184-185, 198-200), et l'obligation faite à un locataire d'ouvrir son établissement de bain les jours de fêtes au début de l'Empire (*P.Mich.* V, 312 ; 34 apr. J.-C.). Le liens entre bains collectifs et purification ne sont pas nets et même si René Ginouvès consacre une grande partie de son ouvrage (p.231-427) à cette question, en réalité, il étudie davantage le rôle des ablutions dans la religion grecque que celui des bains collectifs. Les ablutions devaient plutôt se pratiquer dans des vasques, à la maison ou à l'entrée des sanctuaires : REDON 2012a, p.66 ; TRÜMPER 2013, p.52-62.

66. *P.Enteux.* 82, 1.2 (221 av. J.-C.) ; *P.Enteux.* 83, 1.3 (221 av. J.-C.) ; *P.Hels.* I, 2, 1.7 (195-192 av. J.-C.) ; *P.Tebt.* III, 798 = *C.Ptol.Sklav.* n° 246, 1.4 (113 av. J.-C.).

67. *P.Enteux.* 82, 1.3 (221 av. J.-C.).

d'entrées aux bains à la suite de l'achat de nourriture dans des listes de dépenses journalières<sup>68</sup> rappellent la recommandation faite, notamment par Aristote, de se rendre aux bains avant le dîner<sup>69</sup>. Enfin, Asklépiadès indique qu'il s'est rendu aux bains «étant gravement malade» (ἀρρωστοῦντός μου βαρέως)<sup>70</sup>. Son état de faiblesse a probablement été l'un des motifs de sa visite, tout comme l'on emmène aux bains un homme attaqué sur l'agora d'Athènes au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., pour le laver et probablement également le remettre en forme<sup>71</sup>.

Dès lors, si la sociabilité n'est pas la visée majeure de la visite au bain, et qu'il semble plutôt qu'il s'agisse de s'y laver avant tout, alors qu'une part importante de la population pouvait s'y rendre, souvent à titre individuel de surcroît, doit-on en conclure que les bains étaient mixtes, c'est-à-dire ouverts à tous et fréquentés par tous, sans distinction ?

### 2.3. La réalité de la mixité aux bains

Il est bon de le rappeler, les édifices de bain de type grec étaient apparemment accessibles à tous, sans restriction. Ce n'est pas le cas d'autres espaces sociaux d'époque ptolémaïque évoqués dans ce volume (gymnases<sup>72</sup>, locaux d'associations, etc.) ou de certains bains d'époque romaine, dont l'appellation démontre qu'ils étaient réservés à une clientèle («le bain des femmes») ou associés à un édifice et par là même, d'accès réservé aux personnes ayant elles-mêmes accès à cet édifice («le bain du gymnase», «le bain de la forteresse», «le bain du prétoire»)<sup>73</sup>.

La terminologie d'époque ptolémaïque est plus simple et le seul vocable attesté, dans les papyrus, est le terme de βαλανεῖον (parfois accompagné du nom du propriétaire du bain)<sup>74</sup>. Un papyrus récemment publié mentionne toutefois le

68. Par exemple *P.Cair.Zen.* IV, 59704, l.3, 11, 26, 28-29 (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.); 59705, l.8, 13, 22, 28, 31, 32, 41 (*idem*); *SB* XII, 10863, l.10 (*idem*), etc. Cf. FAUCHER et REDON 2014.

69. Athénée V, 178f.

70. *P.Tebt.* III, 798 = *C.Ptol.Sklav.* n° 246, l.5-6 (113 av. J.-C.).

71. Démosthène, *Contre Conon*, 54, 9.

72. Voir ainsi la liste des exclus du gymnase de Beroia, en Macédoine (*SEG* 27, 261, l.26 sq.): esclaves, affranchis et leurs fils, personnes ne faisant pas partie de la palestre, prostitués mâles, marchands, personnes ivres ou atteintes de démence. Les femmes ne font pas partie de cette liste, mais leur exclusion est évidente. Cf. GAUTHIER et HATZOPOULOS 1993.

73. REDON à paraître, sur la terminologie des bains romains.

74. REDON 2011, p.303.

«bain des cavaliers colons» (τὸ τῶν κ[ατ]οίκων βαλανεῖον<sup>75</sup>) à Hérakléopolis Magna. Il s'agit d'un *unicum* dans la documentation papyrologique d'époque ptolémaïque<sup>76</sup>, mais la restitution proposée par Kl.Maresch est convaincante et rappelle le cas d'un gymnase réservé aux mêmes *katoikoi* d'Hérakléopolis<sup>77</sup>.

Hormis dans ce cas, sur lequel nous reviendrons, aller au bain signifiait donc pour les clients aller dans un espace ouvert à d'autres. Nous avons évoqué la variété de la clientèle, plus haut, mais nous voudrions démontrer ici sa mixité, mixité sexuelle tout d'abord, puis mixité socio-ethnique ensuite.

La mixité sexuelle des bains grecs fait encore débat parmi les spécialistes. Elle est rejetée par ceux qui supposent que les bains grecs fonctionnaient comme la plupart des thermes romains, et étaient réservés à un seul sexe<sup>78</sup>, soit en ouvrant leurs portes aux hommes et aux femmes à des heures différentes, soit en dédoublant le circuit des baigneurs, pour les séparer spatialement<sup>79</sup>. D'autres chercheurs sont moins catégoriques<sup>80</sup>. En effet, il faut noter que les sources d'époque hellénistique ne se font pas l'écho de bains ouverts à des heures différentes pour les femmes et pour les hommes, que ce soit dans les papyrus égyptiens ou dans les sources littéraires et épigraphiques du reste du monde grec<sup>81</sup>. L'argument *a silentio* n'est pas suffisant, mais les données architecturales permettent également de noter la possibilité que les deux sexes aient fréquenté les bains en même temps. En Grèce, en Sicile et en Italie du sud, les dernières analyses de Monika Trümper et Sandra Lucore tendent à montrer une nette séparation entre hommes et femmes dans les édifices, qui comportent deux entrées séparées et ne permettent ainsi aucune rencontre<sup>82</sup>. En Égypte, cette séparation architecturale n'est attestée que tardivement, à partir de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et elle ne se généralise qu'au I<sup>er</sup> s. av./I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.<sup>83</sup>. Auparavant, le plan canonique des bains égyptiens ne comporte

---

75. *P.Herakl.Bank.* 2f, l.19 (Hérakléopolite, apr. 138 av. J.-C.). Sur les *katoikoi*, cf. SCHEUBLE-REITER 2012.

76. Ce n'est plus le cas à l'époque romaine, qui voit l'émergence de bains réservés à certaines populations (cf. conclusion).

77. SCHEUBLE-REITER 2012, p.312.

78. Des exceptions existent toutefois et des bains mixtes (souvent de petits édifices) sont attestés : ROBERT 1948, p.83-84 ; TRÜMPER 2012b, p.302-303.

79. BROISE 2009, p.11-13.

80. GINOUVÈS 1962, p.220-223 ; TRÜMPER 2012a et b.

81. Les premières mentions épigraphiques de cette pratique datent du début de l'époque impériale (Arkadès, en Crète : *SEG* 26, 1044, et Vipasca, au Portugal : *CIL* II, 5181).

82. LUCORE 2013.

83. FOURNET et REDON à paraître.

qu'une entrée<sup>84</sup> conduisant à un hall d'accueil, parfois dédoublé. Aucun obstacle construit (mur/muret) n'empêche ensuite les personnes ayant pénétré dans le bain d'accéder à l'ensemble des salles balnéaires (*tholoi* et salles à baignoires). En revanche, des aménagements permettent de dissimuler les baigneurs des *tholoi* des regards extérieurs : ainsi, l'accès à la *tholos* sud de Schédia se faisait via un étroit sas qui masquait l'entrée de la *tholos* depuis le couloir d'entrée ; à Bouto est, Karnak et Krokodilopolis Sarapeion, le vestiaire est dédoublé et les entrées vers les deux *tholoi* sont parallèles, empêchant les clients de l'autre vestiaire de voir l'intérieur des rotondes. Même dans le cas des sept bains égyptiens dont les entrées vers les *tholoi* se faisaient face, de part et d'autre d'un couloir<sup>85</sup>, les baigneurs pouvaient être protégés des regards indiscrets par un simple rideau ou une porte. De tels dispositifs sont attestés à la fois dans la documentation archéologique et papyrologique : ainsi, la *tholos* nord du bain de Karnak était munie d'une porte, dont la crapaudine est toujours visible sur le sol du vestiaire est, et le *P.Mich.* I, 38 mentionne, l.33-36, l'achat de quatre portes pour un bain localisé à Philadelphie au III<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Les vestiges ne vont donc pas à l'encontre de l'hypothèse déjà émise par René Ginouvès d'une séparation entre sexes se faisant uniquement dans les *tholoi*, dans lesquelles la nudité était requise<sup>86</sup>, alors que le reste du bain était mixte ou interdit à l'un des deux sexes<sup>87</sup>. L'analyse des circulations et de leur évolution au sein des édifices semble notamment le suggérer<sup>88</sup>. Les papyrus pourraient aussi aller dans ce sens : au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. en effet, des *tholoi* balnéaires réservées à l'un des deux sexes sont mentionnées dans un devis pour la pose de mosaïques dans « la

---

84. Dans les deux édifices qui comportent une entrée annexe (Kom el-Khamsin et Krokodilopolis Sarapeion), tous les espaces, notamment les *tholoi* et les salles à baignoires, sont accessibles à qui pénètre dans les bains par l'une des deux entrées.

85. Athribis SE, Kom el-Khamsin, Kom el-Qadi, Krokodilopolis Nord, Krokodilopolis Sarapion, Tell Gomaimah, Théadelphie Ib.

86. Voir la remarque de TRÜMPER 2012a, p.38, sur les niches des *tholoi*, suffisamment profondes et hautes pour y mettre les affaires des baigneurs.

87. Les travaux de M.Trümper et S.Lucore sur les bains grecs et siciliens (dans le « Catalog of Greek Baths » cité plus haut) tendent en effet à prouver que les édifices étaient séparés strictement en deux circuits, l'un dont le « programme balnéaire » était complet (cuves plates + baignoires), l'autre incomplet (cuves plates uniquement). On peut alors se demander si les salles à baignoires des bains gréco-égyptiens n'étaient pas réservées à l'un des deux sexes, ce qui pourrait expliquer la faible capacité de ces pièces comparée à celle des *tholoi*. Cette question est examinée dans FOURNET et REDON à paraître.

88. FOURNET et REDON à paraître.

rotonde des femmes » et « la rotonde des hommes » d'un bain<sup>89</sup>, et dans la plainte d'une certaine Thamounis qui raconte avoir été maltraitée par une autre baigneuse « alors qu'elle se baignait dans une cuve de la *tholos* des femmes » (λου[ομέν]ην ἐν πυέλῳ ἐν τῷ γυναικείῳ θόλῳ)<sup>90</sup>. Ainsi, la possibilité que des hommes et des femmes aient fréquenté les mêmes bains (mais sans se baigner ensemble) nous semble rencontrer des arguments nombreux<sup>91</sup>.

Reste la mixité socio-ethnique. Le seul papyrus qui mentionne, dans un même bain, des clients à l'onomastique mêlée date du début de l'époque romaine<sup>92</sup>. Par ailleurs, aucun papyrus ne présente, clairement, un membre de la haute société gréco-égyptienne (tel Apollonios) et une personne aux activités et au milieu plus modestes dans le même bain. Toutefois, il serait faux d'en conclure qu'il a existé une quelconque ségrégation sociale, ethnique ou culturelle à l'entrée aux bains de l'Égypte ptolémaïque et que les édifices balnéaires auraient été des lieux préemptés par une partie de la population gréco-égyptienne, de bonne condition, soucieuse d'en faire un lieu de sociabilité et d'entre-soi.

Tout d'abord, car le nombre de documents sur lequel nous pouvons raisonner (neuf papyrus mentionnant, au total, dix-neuf clients pour les trois siècles et demi de domination lagide<sup>93</sup>) est limité. C'est assurément un frein à toute généralisation. Par ailleurs, notre étude des prix d'accès au bain a démontré la grande uniformité (et la grande modicité) des prix pratiqués partout en Égypte, qu'ils soient déboursés par des fonctionnaires en tournée ou des résidents, par des personnages influents comme Apollonios ou de simples quidams. Les papyrus des archives de Menchès donnent des prix rigoureusement identiques pour les visites au bain des fonctionnaires, quel que soit leur rang<sup>94</sup>. Un même bain pouvait d'ailleurs être utilisé par une grande variété de personnes, ainsi que le montre l'exemple du bain que Zénon possède dans le Fayoum et qu'il loue à une certaine Isidôra.

89. *P.Cair.Zen.* IV, 59665, l.6 et 17-18 (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.): le devis évoque τὸ ἔδαφος [τοῦ] δὲ γυναικείου θόλου (« le sol de la rotonde des femmes ») et le vestibule πρὸς τῷ [ἀν]δρείῳ [θόλῳ] (« à l'entrée de la rotonde des hommes »).

90. *P.Enteux.* 83 (221 av. J.-C., Oxyrhyncha). Une autre *tholos* des femmes est mentionnée dans *P.Mert.* III, 108 (69-79 apr. J.-C.); elles disparaissent de la documentation précisément à l'époque où disparaissent les bains grecs d'Égypte (FOURNET et REDON à paraître). Les mentions des bains des femmes ne font, quant à elles, leur apparition qu'à l'époque romaine: *P.Brem.* 23 = *P.Flor.* III, 333 (116); *P.Leiden* r XIII, 15 (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup>); *P.Flor.* III, 376 (III<sup>e</sup> s.).

91. Pour d'autres arguments, notamment liés à l'architecture des bâtiments et son évolution, cf. FOURNET et REDON à paraître.

92. *P.Ryl.* II, 124 (I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.).

93. Cf. note 39.

94. VERHOOGT 2005, p.59.



L'édifice est sans conteste ouvert au public car Isidôra lui paie un loyer, mais il accueille également les invités (*xenoi*) de Zénon (ou d'Apollonios), sans doute gratuitement<sup>95</sup>, à l'occasion de leur passage dans la localité. L'uniformité des prix pratiqués à l'entrée des établissements en Égypte renvoie aussi à l'uniformité de l'architecture et des aménagements des bains à *tholos*, qui sont très semblables sur l'ensemble du territoire. Elle atteste de l'existence d'un véritable modèle, qui se diffuse sur l'ensemble du territoire, dont l'original doit sans doute venir d'Alexandrie<sup>96</sup>. Le peu d'originalité dans les équipements proposés implique une uniformité des pratiques et des usages, mais aussi de la clientèle. Autrement dit, il n'y a pas de bains, dans notre corpus, qui seraient mieux ou plus mal équipés que d'autres (sauf les deux cas déjà cités de Karnak et Hu, ornés de riches mosaïques, et –de manière significative peut-être– localisés en Haute Égypte) et l'on peinerait, dans notre corpus, à distinguer ce qui pourrait être un bain « pour le peuple » et un bain « pour l'élite ».

D'ailleurs, et surtout, les bains ne sont pas des lieux d'identification sociale, juridique et/ou culturelle, en Égypte ptolémaïque. Tout d'abord, l'on ne rencontre assurément pas, en Égypte ptolémaïque, la ségrégation typique des sociétés coloniales des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, qui restreignaient l'accès de certains bains aux seules populations d'expatriés (souvent par peur de « contagion »)<sup>97</sup>; aucun texte antique sur le bain ne permet de l'affirmer et le bain grec d'Égypte se distingue justement par son adaptation aux pratiques égyptiennes liées à l'hygiène, preuve qu'une partie de la population égyptienne s'est approprié les édifices et les pratiques balnéaires grecques, y compris la nudité en public. Ensuite, le bain n'est pas entouré en Égypte hellénistique, au contraire du gymnase, d'un discours sur l'hellénisme, ses valeurs et ses usages et l'accès au bain n'a aucune influence sur la reconnaissance légale ni même sociale des personnes (en d'autres termes, il ne faut pas être grec ou de culture hellénique pour aller au bain et ce n'est pas en allant au bain que l'on en retire un avantage social ou fiscal).

Certes, il serait faux de penser que l'ensemble de la population égyptienne avait accès au bain et s'y rendait (une partie d'entre elle, sans doute les couches les plus populaires, devait en être exclue, malgré le faible coût de l'entrée), mais

---

95. *P.Lond.* VII, 2006 (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Un contrat d'époque romaine stipule que le locataire devrait faire entrer gratuitement dix personnes désignées par le propriétaire du bain (*P.Mich.* V, 312). La pratique existait sans doute déjà à l'époque ptolémaïque comme semble le démontrer une mention, lacunaire, dans un contrat de location (*P.Cair.Zen.* IV, 59667, l. 8-10).

96. FOURNET et REDON à paraître.

97. Voir sur ce thème l'ouvrage de JENNINGS 2006; trad. française JENNINGS 2011. Voir notamment le chapitre 6, «Negating the hammam», où il montre comment les colonisateurs ont inventé le concept de station thermale, en y adoptant nombre de pratiques du hammam, mais rejetant cette forme balnéaire, fréquentée par les locaux.

il ne faudrait pas non plus tomber dans l'excès inverse et penser que la clientèle des bains était composée uniquement de personnes aisées et ayant le temps de s'y rendre. Encore une fois, le faible coût de l'entrée au bain, le fait que les édifices soient privés et doivent donc accueillir un maximum de clients pour en assurer le bon fonctionnement, le nombre impressionnant (et inédit à l'échelle de la Méditerranée) d'édifices sur le territoire égyptien (alors même que l'on revoit à la baisse le nombre de migrants gréco-macédoniens, même dans des régions fortement hellénisées comme le Fayoum<sup>98</sup>) et l'intensité de la pratique balnéaire telle qu'elle transparaît dans la documentation, notamment fiscale, démontrent que les bains collectifs de tradition grecque étaient, en Égypte, largement fréquentés par une partie de la population qu'il est difficile d'estimer, mais qui n'est absolument pas marginale.

La mixité (dans toutes ses composantes) potentielle des bains grecs d'Égypte nous paraît donc démontrée ou en tout cas ne pas pouvoir être rejetée. Paradoxalement, elle était sans doute renforcée par leur grande dispersion sur le territoire : des bains ont été construits partout en Égypte, même dans de petites localités ; dans ce cas, il y a tout lieu de penser que le village ne comptait qu'un édifice, souvent appelé le bain (τὸ βαλανεῖον), le bain d'ici (τὸ ἐναντόθι βαλανεῖον) ou le bain du village (τὸ τῆς κώμης βαλανεῖον)<sup>99</sup>. Les clients n'avaient donc pas le choix et c'est ainsi que « le bain » (τὸ βαλανεῖον) du village d'Oxyrhyncha<sup>100</sup>, dans lequel deux femmes se disputent en 221 av. J.-C.<sup>101</sup>, est probablement le même que « le bain d'ici [i.e. Oxyrhyncha] » (τὸ ἐναντόθι βαλανεῖον) dans lequel un homme est agressé au siècle suivant<sup>102</sup>. La même absence de désignation précise s'applique au bain de Trikomia<sup>103</sup>, dans lequel Philista est ébouillantée (τὸ βαλανεῖον τὸ ἐν τῇ προειρ[η]μένῃ κώμῃ : « le bain du susdit village »)<sup>104</sup>, signe que le village n'en comptait qu'un. La situation diffère, dans le cas d'Athénadora,

98. FISCHER-BOVET 2011.

99. *P. Enteux*. 83, 1.2 (221 av. J.-C.) ; *P. Tebt*. III, 798 = *C. Ptol. Sklav.* n° 246, 1.5 (113 av. J.-C.) ; *P. Ryl.* II, 124, 1.21-22 (1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.). Pour être différenciés les uns des autres, les bains pouvaient porter le nom de leur propriétaire ou un qualificatif : REDON 2011, p. 303.

100. Il s'agit d'un gros bourg, comprenant environ 1 000 habitants à l'époque ptolémaïque (notice Oxyrhyncha, réalisée par W. Clarysse, accessible en ligne : <http://www.trismegistos.org/fayum/fayum2/1523.php>).

101. *P. Enteux*. 83, 1.2 (221 av. J.-C.).

102. *P. Tebt*. III, 798 = *C. Ptol. Sklav.* n° 246, 1.5 (113 av. J.-C.).

103. Le village compte environ 530 habitants dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (notice Trikomia, réalisée par B. Van Beek, accessible en ligne : <http://www.trismegistos.org/fayum/fayum2/2470.php>).

104. *P. Enteux*. 83, 1.2 (221 av. J.-C.).

cambriolée alors qu'elle se rendait aux bains de Krokodilopolis (ἐξελ[θούσης] ἐ[ί]ς β[α]λανεῖον)<sup>105</sup>. Le bain n'est alors pas le lieu de l'agression, et Athénadora n'a pas besoin, pour étayer sa plainte, de préciser de quel édifice il s'agit (car nul doute que la capitale du nome Arsinoïte en a compté plusieurs simultanément) ; à la place, elle emploie ici une formule courante que l'on peut traduire par « aller se baigner ».

Les bains grecs d'Égypte semblent donc être de parfaits lieux sociaux : des lieux ouverts, où l'on pouvait rencontrer l'Autre. La fréquence des attestations de violence aux bains le démontre d'ailleurs.

#### 2.4. *Violences au bain*

Les bains sont souvent le lieu de disputes, ce qui en soi est une forme de sociabilité et de vivre ensemble<sup>106</sup>. Si l'on examine les plaintes d'époque ptolémaïque, les bains sont les lieux où l'on note le plus de faits divers avec violence, après la rue et l'habitat<sup>107</sup>. Les papyrus en ont conservé cinq exemples : Philista, brûlée par le garçon de bain Pétéchôn à Trikomia<sup>108</sup>, Thotortaïs agressée par Thamounis dans l'édifice d'Oxyrhyncha<sup>109</sup>, Asklépiadès, assailli par au moins quatre garçons de bain dans le village d'Oxyrhyncha<sup>110</sup>, Dionysios fils de Zoilos, attaqué par Philon, le soldat campé à Théogonis<sup>111</sup>, Aplounous et sa mère Thermis, battues par quatre personnes dans le bain d'Euhéméria<sup>112</sup>. Il faut noter le nombre

---

105. *P.Tebt.* III, 1, 795, l.9-10 (début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

106. K.Zakharia (ZAKHARIA 2014) a rassemblé un nombre important et varié de témoignages médiévaux et modernes de ce qu'elle appelle des « mésaventures au hammam ».

107. Dans les *P.Enteux.* publiés par O.Guéraud, douze plaintes ont trait à des actes de violence, et deux ont pour cadre les bains collectifs. Dans les autres cas, lorsque l'on peut reconstituer le contexte, les actes de violence ont lieu dans la rue, dans une chapelle dédiée à Isis, ou dans une maison. Dans le corpus de 71 pétitions faites par des femmes et rassemblées par E.Scheerlinck (SCHEERLINCK 2011-2012, part. p.172-176), six plaintes ont trait à des violences physiques, dont deux ont pour cadre le bain (ce sont les deux mêmes que Guéraud avait relevées). Sur la violence en Égypte ptolémaïque et romaine, cf. BALDWIN 1963 ; HELMIS 1986 ; BAGNALL 1989 ; et, récemment, BRYEN 2013.

108. *P.Enteux.* 82 (221 av. J.-C.).

109. *P.Enteux.* 83 (221 av. J.-C.).

110. *P.Tebt.* III, 798 = *C.Ptol.Sklav.* 246 (II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

111. *P.Hels.* I, 2 (195-192 av. J.-C.).

112. *P.Ryl.* II, 124 (I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.).

important de femmes impliquées dans ces disputes<sup>113</sup>, indice du succès de la pratique balnéaire auprès du public féminin, autant que du rôle de défouloir social que le lieu pouvait tenir, au même titre que d'autres espaces ouverts et partagés<sup>114</sup>, tels que la rue.

Si l'on met de côté les brûlures de Philista, qui sont probablement dues à la simple maladresse du garçon de bain, et le cas d'Aplounous et de sa mère, qui sont agressées pour des raisons qui ne sont pas exprimées dans leur plainte, les événements qui donnent lieu aux rixes sont éclairantes : dans le cas d'Asklépiadès, le vol de quinze drachmes et d'un manteau, à sa sortie du bain, est à l'origine de la dispute. Même si le vol n'a pas lieu dans le bain, nul doute qu'il a été initié dans ses murs, lorsque les voleurs (les employés du bain) ont appris l'existence de la bourse contenant la somme volée. Le vol est un fait courant dans les vestiaires des bains<sup>115</sup> et l'on en possède une autre attestation dans les papyrus ptolémaïques<sup>116</sup> (mais il n'a pas donné lieu à des violences, car le baigneur s'en est aperçu après que les faits ont été commis). Ce type de larcin était puni de mort à Athènes à l'époque classique<sup>117</sup>, et il est évoqué aussi par Théophraste dans ses *Caractères* (VIII, 11 : le bavard se fait voler un manteau pendant qu'il discute et se baigne); pour remédier à ces déconvenues, l'on finira par employer des surveillants de vestiaire dans les bains romains<sup>118</sup>.

Les deux autres cas mettent aux prises des clients, dont l'attitude et les pratiques balnéaires ont directement provoqué les bagarres. Ainsi, Philon roue de coups Dionysios dans le bain de Théogonis, parce que ce dernier a apparemment refusé de l'aider à se rincer (peut-être le bain manquait-il de garçons de bain et les baigneurs étaient-ils obligés de s'entraider). Après l'avoir battu, le soldat, aidé d'autres personnes (des compagnons d'armes?), transporte Dionysios hors du bain, jusqu'aux portes du village (l. 17-19 : καὶ ἐκπάσαντές με ἐκ τοῦ βαλανείου ἦγον ὡς ἐπὶ τὴν κατὰ τὸ Σαμοθράκιον πόλιν, «et ils m'ont expulsé du bain, me transportant jusqu'à la porte près du sanctuaire des Samothraces»). L'emploi du verbe ἐκπάω par Dionysios renvoie à la connotation particulière qu'a pris ce verbe dans les papyrus égyptiens pour qualifier toute expulsion commise avec

113. Sur ce thème, cf. LEGRAS 1999, p. 225-234, et PARCA 2002.

114. Quatre des six plaintes pour violence physique examinées par E. Scheerlinck mettent également en scène des femmes (SCHEERLINCK 2011-2012, p. 175); ce n'est donc pas une particularité des bains.

115. GINOUVÈS 1962, p. 215, note 2.

116. *P. Tebt.* III, 1, 784 (début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

117. Aristote, *Problèmes* XXIX, 14 = 952a.

118. Voir ainsi *P. Giss.* 50 (259 apr. J.-C.) et *P. Flor.* I, 63 (280 apr. J.-C.), qui évoquent un père et un fils, *capsarii* d'un bain à Oxyrhynchos. Cf. FAGAN 1999, p. 38 pour les mentions latines.

violence. Il s'applique fréquemment à des personnes chassées des temples, en particulier celles dont le droit d'asile était garanti<sup>119</sup>. Mais le verbe est aussi utilisé pour le refoulement de lieux plus profanes, ainsi d'une brasserie<sup>120</sup>. La violence subie par Dionysios et sa relégation aux limites du village de Théogonis paraissent des réactions disproportionnées par rapport à son geste, somme toute bénin. On peut d'ailleurs se demander si la violence et le rejet qu'il a subis, provoqués par son attitude dans le bain, n'ont pas été exacerbés par le fait qu'il s'agissait d'un homme de passage (qui plus est travaillant pour l'administration fiscale), comme dans le cas de Thamounis.

Celle-ci est violemment molestée par Thotortais, car elle n'avait pas voulu lui céder la place dans une cuve (ἡ ἐγκαλουμένη, ἐπιπαραγενομένη καὶ καταλαβοῦσά με λου[ομένη]ν ἐν πνέλωι ἐν τῶι γυναικείωι θόλωι, ἐξέβαλλέν με ἐκ τῆς πνέλου : ἐμοῦ δὲ οὐκ ἐκχωρούσης [...] πληγὰς μοι ἐνέβαλεν : « la susnommée [Thotortais], arrivant et me trouvant en train de me baigner dans une cuve de la *tholos* des femmes, chercha à m'éjecter de la cuve ; comme je ne céda pas (...), elle me roua de coups »). Le verbe ἐκβάλλειν, utilisé par Thamounis, appartient au vocabulaire des plaintes pour violence et est souvent employé pour montrer l'étendue de la brutalité dont les plaignants ont été victimes<sup>121</sup>. Comme dans le cas précédent, la personne agressée est de passage, tandis que l'agresseur est un local. Thamounis en est consciente et en fait un argument de sa plainte, puisqu'elle précise que sa condition de ξένη (« étrangère au village »<sup>122</sup>) a rendu sa situation encore plus fragile et conduit Thotortais à la mépriser (καταγνοῦσά μου ὅτι ξένη εἰμ[ί], « elle me méprisa, car je suis une étrangère au village »). Cette formule stéréotypée est utilisée dans d'autres plaintes, preuve qu'il s'agit d'un argument fréquent, employé pour aggraver le cas des accusés. C'est aussi le signe de la conscience que les plaignants avaient de leur faiblesse lorsqu'ils étaient en voyage<sup>123</sup>, exposés à des

119. *I. Fayoum* II, 136, l. 17 (décret d'asylie du temple d'Amon à Euhéméria, 69/68 av. J.-C.) ; *P. Athen.* 8, l. 3-4 (plainte d'un homme chassé d'un temple, 193-192 av. J.-C., Fayoum) ; *UPZ* I, 7, l. 18 (plainte de Ptolémaïos fils de Glaukias, l'un des reclus du Sarapieion de Memphis, que l'on a tenté de chasser du sanctuaire, 163 av. J.-C.) ; *P. Tebt.* III/1, 797, l. 16 (plainte d'un pastophore chassé d'un sanctuaire d'Isis de Berenikis Thesmophorou, II<sup>e</sup> s. av. J.-C.) ; sans doute aussi *SB* VIII, 9674, fr. a, l. 4 (expulsion [?] d'un homme du temple de Sarapis et Isis d'Euhéméria, avant 131 av. J.-C.).

120. *BGU* X, 1908 (deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

121. SCHEERLINCK 2011-2012, p. 172.

122. VEISSE 2007, part. p. 52-56 : ξένος désigne « l'hôte » ou, plus fréquemment, « l'étranger intérieur, hors de son domicile habituel » (cf. p. 53, note 15, pour la bibliographie).

123. VEISSE 2007, p. 53-56.

solidarités et collusions locales<sup>124</sup>. Thotortais trouve d'ailleurs de l'aide auprès du komarque, c'est-à-dire de l'autorité du village, qui, loin de prendre le parti de Thamounis alors qu'elle voulait dénoncer son agression, l'emprisonne. Vexation suprême, il confisque son manteau et le donne à Thotortais, qui le porte, sans doute ostensiblement, dans les rues d'Oxyrhyncha. Encore une fois, le « délit balnéaire » de Thamounis semble bien faible par rapport à la réaction de Thotortais, mais elle est sans doute encouragée par le statut d'*outsider* de la visiteuse, qui a permis à Thotortais, une *insider*, d'exiger de prendre sa place dans le bain du village.

Sans qu'il y ait de dispute, l'édifice de bain que Zénon possède dans le Fayoum accueille également des *ξένοι* (cf. *supra*), pour la visite desquels la locataire des bains, Isidôra, fait creuser un puits (car le bain fait face à un manque d'eau chronique)<sup>125</sup>. Le double sens du terme utilisé dans le papyrus, qui renvoie aussi bien à des invités qu'à des étrangers de passage, rend toute l'ambiguïté du rôle des bains au sein des localités égyptiennes. Cet exemple et les épisodes précédemment évoqués montrent en effet que les bains ont été investis par les populations locales d'un sentiment de propriété, alors même qu'ils étaient aussi destinés à accueillir une clientèle plus large, et notamment les voyageurs. D'où les tensions inévitables – entre le dehors et le dedans, entre les gens du village et les étrangers – que cette fonction impliquait, qui sont peut-être transcrites dans la localisation des édifices balnéaires ptolémaïques à l'entrée des agglomérations, sur leurs marges.

### ***2.5. Stratégie d'évitement, petits bains et salles à baignoires : des espaces intimes au cœur d'une pratique collective***

Pour éviter ces confrontations et aussi, pour certains clients désireux de faire de leur visite au bain un moment de sociabilité et de reconnaissance, des stratégies d'évitement de la mixité ont été mises au point.

Certains, tout d'abord, ont pu disposer de leurs propres bains dans leurs maisons. L'étude des bains domestiques d'Égypte n'a pas été faite, mais à première vue, ils sont peu nombreux à la fois dans les textes et sur le terrain (ainsi, dans la grosse bourgade de Tebtynis, fouillée de manière extensive depuis des décennies, seules deux maisons ont livré des vestiges de bains domestiques<sup>126</sup>). Même en voyage, les personnes qui en avaient les moyens pouvaient éviter la visite aux bains collectifs : ainsi, Apollonios le dioécète se déplaçait lors de certaines tournées avec

124. PARCA 2012, p.290. Les *Instructions d'Onchsheshonqy* (datées du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.), citées par M. Parca dans son article (p.290, note 19), renvoient bien à la situation de Thamounis : « do not stay in a district in which you have no people of your own » (éd. GLANVILLE 1955, p.21 et 24).

125. *P.Lond.* VII, 2036 (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.).

126. HADJI-MINAGLOU 2009.

une baignoire dans ses affaires de voyage<sup>127</sup> ; il pouvait aussi être accompagné de son *balaneus*, de son coiffeur et de son masseur particulier<sup>128</sup>.

Au sein même des bains collectifs à *tholos*, le flot des baigneurs était régulé, en particulier dans les espaces dans lesquels la nudité était de mise. Ainsi, les *tholoi* étaient sans doute genrées (une *tholos* pour les hommes, une pour les femmes) et il est exclu qu'hommes et femmes se soient lavés en commun. D'ailleurs, les édifices grecs d'Égypte vont évoluer, à partir de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., vers une séparation stricte en deux circuits balnéaires parallèles, sans doute pour isoler totalement les hommes des femmes<sup>129</sup>. Par ailleurs, dans ces mêmes édifices à *tholos*, seule une proportion restreinte des utilisateurs des *tholoi* (et plus précisément de l'une des deux *tholoi*) avait accès à la salle à baignoires. Ils avaient ainsi la possibilité de prendre un bain complet (décrassage dans les cuves plates de la *tholos*, immersion dans les baignoires), qui nécessitait plus de temps ; mais c'était aussi peut-être le moyen de favoriser l'intimité ou de renforcer l'entre-soi de ces quelques privilégiés.

Les petits bains, dont l'existence remonte au milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. au moins<sup>130</sup>, représentent un entre-deux entre le bain domestique et le bain collectif à *tholos*. La qualité de leurs aménagements suit le même standard que celui des bains à *tholos* et le type de bain qui y était pratiqué est identique. En revanche, leur taille réduite en font des établissements au public restreint et leur décoration (visiblement plus recherchée que celle des édifices à *tholos*) indique que leur clientèle était privilégiée, composée de quelques *happy few*, désireux de prendre leur bain en commun, mais avec les personnes de leur choix. À Tebtynis, la disposition des cuves plates de la *tholos* sud renforce cette hypothèse : elles se font face, dans une alcôve qui mettait les baigneurs en retrait de la circulation à l'intérieur du bain. Cette organisation inhabituelle et inédite, de même que la construction, côte-à-côte, de cuves plates et de baignoires dans les bains d'Edfou, Tebtynis nord, Philoteris ou Athribis, évoquent l'architecture de certaines salles de bains de demeures privées construites sur les rives de la Méditerranée à la fin de l'époque hellénistique<sup>131</sup>. Plusieurs petits bains égyptiens ont en effet pu équiper des villas luxueuses, mais la plupart d'entre eux sont indépendants et possédaient leur propre entrée. Peut-être faut-il alors voir dans ces édifices originaux des bains

---

127. *P. Cair. Zen.* I, 59014b, l. 10.

128. Voir aussi la description du bain installé sur le navire construit par Archimède dans Athénée V, 207f.

129. FOURNET et REDON à paraître.

130. BRUN, FAUCHER, REDON à paraître ; FOURNET et REDON à paraître.

131. TRÜMPER 2010 présente en fin d'article les nouveautés de l'architecture balnéaire privée à la fin de l'époque hellénistique, notamment en Italie du sud, qui peuvent évoquer quelques-uns des exemples discutés ici.

associés à quelques groupes particuliers, associations, gymnases, etc. Le bain des *katoichoi* d'Hérakléopolis Magna pourrait, dans cette hypothèse, correspondre à ce modèle (cf. *supra*).

## Conclusion

Finalement, peu de lieux ont été aussi ouverts que les bains en Égypte ptolémaïque. Certes, les conditions d'accès ont pu parfois être restreintes, notamment dans le cas des petits bains ou du bain des catœques d'Hérakléopolis, et quelques barrières ont été érigées dans les grands bains collectifs, entre les femmes et les hommes, et entre quelques privilégiés (mais sur quel critère ?), qui pouvaient prendre un bain complet (hygiène et détente) et le reste de la clientèle, qui n'avaient accès qu'aux installations d'hygiène.

Pour autant, le bain n'est ni un club fermé, ni le lieu d'une sociabilité entièrement choisie par ses consommateurs. Même s'il est investi d'un sentiment d'appartenance de la part des habitués, des locaux, les disputes nombreuses avec des «étrangers» prouvent que ses portes restaient ouvertes aux personnes de passage. Les papyrus établissent par ailleurs, de manière irréfutable, que le bain collectif est un objet du quotidien pour la population gréco-égyptienne dans une importante partie de ses composantes et que son usage était avant tout utilitaire. Espace ouvert par excellence, son succès est venu notamment de la continuelle adaptation du modèle grec aux pratiques locales, ce qui explique sa longévité (des bains grecs sont toujours en utilisation aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., soit près de quatre siècles après le début de leur remplacement par les bains de tradition romaine en Occident et en Grèce).

L'époque romaine, notamment à partir du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., apporte des mutations dans les pratiques balnéaires et dans la place occupée par le bain au cœur des sociétés et des localités égyptiennes<sup>132</sup> : outre l'investissement massif de la puissance publique dans la construction et la gestion des établissements de bain, le plus grand changement est assurément l'urbanisation de la pratique et de la construction balnéaires, conséquemment à la métropolisation de l'Égypte et à la concentration des moyens, des services et des élites, dans les villes égyptiennes. Elle se fait conjointement avec une monumentalisation des édifices (notamment les bains appartenant à la puissance publique) et leur installation dans le centre des villes (en tout cas pour les édifices les plus en vue) : les bains deviennent alors des espaces polarisants, ce qui dérive sans doute de leur lien désormais consubstantiel avec le gymnase, qui est une nouveauté d'époque romaine.

Ces changements sont contemporains d'une plus grande spécialisation des bains, dont certains sont clairement réservés à un type de clientèle : on voit ainsi apparaître dans les papyrus des bains de forteresse, de gymnase, de grand domaine,

---

132. REDON à paraître.



de prétoire, et des bains des femmes. La mixité de la clientèle est alors sans doute moins grande, et la séparation des populations est renforcée<sup>133</sup>, notamment dans les grandes agglomérations, à l'image de ce qui se déroule dans la société égyptienne à la même époque. Le bain collectif a perdu son rôle de lieu de mixité, ce qui explique peut-être que disparaissent après le 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. les scènes de violence aux bains<sup>134</sup>, alors que la société de l'Égypte romaine n'est pas, loin de là, pacifiée.

Bérangère REDON  
CNRS – HiSoMA, UMR 5189, Lyon

### *Bibliographie*

- BAGNALL R.S. 1989, «Official and Private Violence in Roman Egypt», *BASP* 26, p.201-216.
- BALDWIN V. B. 1963, «Crime and Criminals in Graeco-Roman Egypt», *Aegyptus* 43, p.256-263.
- BROISE H. 2009, «Entre continuité et rupture. L'introduction des pratiques balnéaires grecques et romaines en Égypte», in M.-Fr. BOUSSAC, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Le bain collectif en Égypte*, Le Caire, p. 11-13.
- BRUN J.-P., Th. FAUCHER et B. REDON à paraître, «An early Ptolemaic bath in the fortress of Bi'r Samut (Eastern desert)», in B. REDON (éd.), *Collective baths in Egypt 2. New discoveries and perspectives*, Le Caire.
- BRYEN A. 2013, *Violence in Roman Egypt. A Study in Legal Interpretation*, Philadelphie.
- DELORME J. 1960, *Gymnasion, Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris.
- FAGAN G.G. 1999, *Bathing in Public in the Roman World*, Ann Arbor.
- FAGAN G.G. 2011, «Socializing at the Baths», in M. PEACHIN (éd.), *The Oxford Handbook of Social Relations in the Roman World*, Oxford, p. 358-376.
- FAUCHER Th. et B. REDON 2014, «Le prix de l'entrée au bain en Égypte d'après les sources papyrologiques et numismatiques», in M.-Fr. BOUSSAC, S. DENOIX, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Balaneia, thermes et hammams : 25 siècles de bain collectif (Proche-Orient, Égypte, péninsule Arabique)*, Le Caire, p.835-855.

---

133. G.G. Fagan, dans sa récente notice sur les bains romains comme lieux de sociabilité (FAGAN 2011, p.358-376), oublie ces bains réservés à une clientèle particulière (il faut dire qu'il ne s'appuie guère sur les papyrus égyptiens). Il préfère remarquer les nombreux exemples de brassage social au sein des bains romains («once more, the social mix and close proximity of bathers from different classes appears to have been the norm», p.365) qui, pour réels qu'ils soient, ne sont pas entièrement représentatifs des pratiques balnéaires de l'époque romaine. L'exemple même des empereurs se baignant au milieu du peuple est notée avec étonnement par les auteurs, signe que ce n'était sans doute pas le cas le plus usuel. En Égypte, la ségrégation entre les populations est renforcée par les réformes ethno-fiscales du règne d'Auguste.

134. Les deux derniers exemples, à ma connaissance, sont *P. Ryl. II*, 24 (Euhèmeria, 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.) et *BGUI*, 181 (Bakchias, 57 apr. J.-C.). Aucun exemple n'est recensé dans l'ouvrage récent de A. Bryen (BRYEN 2013).

- FISCHER-BOVET Chr. 2011, «Counting the Greeks in Egypt. Immigration in the first century of Ptolemaic rule», in Cl.HOLLERAN et A.PUDSEY, *Demography and the Graeco-Roman World: New Insight*, Cambridge, p.135-154.
- FOURNET Th. et B.REDON à paraître, «Bathing in the shadow of the Pyramids. The Greek baths model of Ptolemaic Egypt», in B.REDON (éd.), *Collective baths in Egypt 2. New discoveries and perspectives*, Le Caire.
- FOURNET Th., S.K.LUCORE, B.REDON et M.TRÜMPER 2013, «Catalog of Greek Baths», in S.K.LUCORE, M.TRÜMPER (éds), *Greek Baths and Bathing Culture: New Discoveries and Approaches*, Leyde, p.269-334.
- GAUTHIER Ph. et M.B.HATZOPOULOS 1993, *La loi gymnasiarchique de Béroia, Melêtēmata* 16, Paris.
- GINOUVÈS R. 1962, *Balaneutikè. Recherches sur le bain dans l'Antiquité grecque*, BEFAR 200, Paris.
- GLANVILLE S.R.K. 1955, *Catalog of Demotic Papyri in the British Museum II*, Londres.
- GLOTZ G. 1920, «Les fêtes d'Adonis sous Ptolémée II», *REG* 33, p.169-222.
- GRÄZER A. 2009, «Hygiène et sécurité dans l'habitat égyptien d'époque pharaonique», in M.-Fr.BOUSSAC, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Le bain collectif en Égypte*, Le Caire, p.33-64.
- HADJI-MINAGLOU G. 2009, «L'établissement thermal de Tebtynis (Fayoum)», in M.-Fr.BOUSSAC, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Le bain collectif en Égypte*, Le Caire, p.181-190.
- HELMIS A. 1986, *Crime et châtement dans l'Égypte ptolémaïque*, thèse inédite, Nanterre.
- JENNINGS E.T. 2006, *À la cure les coloniaux! Thermalisme, climatisme et colonisation française (1830-1962)*, Rennes (trad. française).
- JENNINGS E.T. 2011, *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham.
- LEGRAS B. 1999, «Le corps violenté des femmes dans l'Égypte ptolémaïque d'après la documentation papyrologique», *CCG* 10, p.225-234.
- LUCORE S.K. 2013, «Bathing in Hieronian Sicily», in S.K.LUCORE, M.TRÜMPER (éds), *Greek Baths and Bathing Culture: New Discoveries and Approaches*, Leyde, p.151-179.
- MULLER B., A.CAVIGNEAUX et J.-Cl.MARGUERON 2014, «Avant les bains collectifs: eau, hygiène et rites au Proche-Orient ancien (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C.)», in M.-Fr.BOUSSAC, S.DENOIX, Th.FOURNET et B.REDON (éds), *Balaneia, thermes et hammams: 25 siècles de bain collectif (Proche-Orient, Égypte, péninsule Arabique)*, Le Caire, p.45-66.
- MÜLLER W. 2010, «Domestic Structures in Graeco-Roman Syene (Modern Aswan)», in S.LADSTÄTTER et V.SCHEIBELREITER (éds), *Städtisches Wohnen im östlichen Mittelmeerraum 4. Jh. v. Chr.–1. Jh. n. Chr.*, *Archäologische Forschungen* 18, Vienne, p.434-437.
- MYŚLIWIEC K. à paraître, «Baths from the Ptolemaic Period in Athribis (Tell Atrib, Lower Egypt)», in B.REDON (éd.), *Collective baths in Egypt 2. New discoveries and perspectives*, Le Caire.
- PARCA M. 2002, «Violence by and against Women in documentary papyri from Ptolemaic and Roman Egypt», in H.MELAERTS et L.MOOREN (éds), *Le rôle et le statut de la femme en Égypte hellénistique, romaine et byzantine*, *Studia Hellenistica* 37, Louvain, p.283-296.

- REDON B. 2009, «L'armée et les bains en Égypte ptolémaïque et romaine», *BIFAO* 109, p.407-449.
- REDON B. 2011, «Statut, revenus et fiscalité des édifices de bain en Égypte 1. Époque ptolémaïque», *BIFAO* 111, p.301-321.
- REDON B. 2012a, «L'insertion spatiale et économique des établissements balnéaires en Égypte hellénistique et romaine», in G.SANIDAS et A.ESPOSITO (éds), «*Quartiers*» artisanaux en Grèce ancienne. Une perspective méditerranéenne, Lille, p.57-80.
- REDON B. 2012b, «Établissements balnéaires et présences grecque et romaine en Égypte», in P. BALLETT (éd.), *Grecs et Romains en Égypte. Territoires, espaces de la vie et de la mort, objets de prestige et du quotidien*, *BdE* 157, 2012, p.155-170.
- REDON B. à paraître, «The missing baths of the first and second centuries in Egypt. A tentative explanation», in B. REDON (éd.), *Collective baths in Egypt 2. New discoveries and perspectives*, Le Caire.
- ROBERT L. 1948, *Hellenica, Recueil d'épigraphie, de numismatique et d'antiquités grecques IV. Épigrammes du Bas-Empire*, Paris.
- ROEDER G. 1959, *Hermopolis 1929-1939. Ausgrabungen der Deutschen Hermopolis-Expedition in Hermopolis, Ober-Ägypten*, Hildesheim.
- RÖMER C. 2004, «Philoteris in the Themistou Meris. Report on the archaeological survey carried out as part of the Fayum Survey Project», *ZPE* 147, p.281-305.
- RÖMER C. 2013, «The Greek Baths in the Fayum at Euhemeria and Theadelphia: A Preliminary Report», in S.K.LUCORE, M.TRÜMPER (éds), *Greek Baths and Bathing Culture: New Discoveries and Approaches*, Leyde, p.229-238.
- SCHEERLINCK E. 2011-2012, «Inheritance Disputes and Violence in Women's Petitions from Ptolemaic Egypt», *Papyrologica Lupiensia* 20/21, p.165-176.
- SCHEUBLE-REITER S. 2012, *Die Katökenreiter im ptolemäischen Ägypten*, *Vestigia* 64, Munich.
- TRÜMPER M. 2010, «Bathing culture in Hellenistic domestic architecture», in S.LADSTÄTTER et V.SCHEIBELREITER (éds), *Städtisches Wohnen im östlichen Mittelmeerraum 4. Jh. v. Chr.-1. Jh. n. Chr., Archäologische Forschungen* 18, Vienne, p.529-568.
- TRÜMPER M. 2012a, «Gender-Differentiation in Greek Public Baths», in R.KREINER et W.LETZNER (éds), *SPA- SANITAS PER AQUAM. Tagungsband des Internationalen Frontinus-Symposiums zur Technik- und Kulturgeschichte der antiken Thermen, Aachen, 18.-22. März 2009*, Louvain, p.37-45.
- TRÜMPER M. 2012b, «Women in a Cosmopolitan World: the Hellenistic and Late Republican Periods», in Sh.L.JAMES et Sh.DILLON (éds), *A Companion to Women in the Ancient World*, Malden, MA- Oxford, p.302-303.
- TRÜMPER M. 2013, «Urban Context of Greek Public Baths», in S.K.LUCORE, M.TRÜMPER (éds), *Greek Baths and Bathing Culture: New Discoveries and Approaches*, Leyde, p.33-72.
- TUCHSCHERER M. 2009, «Les hammams publics d'Alexandrie à l'époque ottomane», in M.-Fr. BOUSSAC, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Le bain collectif en Égypte*, Le Caire, p.329-340.
- VEÏSSE A.-E. 2007, «L'expression de l'altérité dans l'Égypte des Ptolémées: *allophulos, xénos* et *barbaros*», *REG* 120, p.50-63.

- VEISSE A.-E. 2011, « Grecques et Égyptiennes en Égypte au temps des Ptolémées », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 33, 2011, mis en ligne le 01 mai 2013. URL : <http://clio.revues.org/index10046.html>.
- VERHOOGT A. 2005, *Regaling Officials in Ptolemaic Egypt. A Dramatic Reading of Official Accounts from the Menches Papers*, *Papyrologica Lugduno-Batava* XXXII, Leyde-Boston-Tokyo.
- ZAKHARIA K. 2014, « Les mésaventures aux hammams », in M.-Fr. BOUSSAC, S. DENOIX, Th. FOURNET et B. REDON (éds), *Balaneia, thermes et hammams : 25 siècles de bain collectif (Proche-Orient, Égypte, péninsule Arabique)*, Le Caire, p. 1113-1145.